

claquer le fouet, je ne marche pas.» Nous ne lui demandons pas de marcher, mais de tenir compte des responsabilités qui incombent au ministre de la Justice.

Mais comment agit-il? Dans sa réponse au chef de l'opposition, dans son attitude envers l'opposition et envers ceux qui osent laisser entendre qu'une enquête officielle s'impose, le ministre a recours aux pires menaces d'intimidation, à une tentative de nous réduire au silence par une menace d'intimidation qui se rapproche du chantage.

Quelle conduite de la part d'un ministre de la Justice! «Taisez-vous ou je vais vous parler de l'affaire Monseigneur.» C'est ce qu'il a fait. Je lui dis que cette tentative de chantage ne marchera pas. Je regrette beaucoup d'avoir à employer ces mots au sujet du titulaire du ministère de la Justice, mais c'est ce qui s'est passé.

Je demande au premier ministre, qui vient malheureusement de sortir encore une fois, de prendre acte de la façon dont on a agi dans cette affaire et qui, je le sais personnellement, n'a pas été décidée par le ministre de la Justice seulement.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Le premier ministre l'a approuvée.

**L'hon. M. Fulton:** D'autres y ont trempé. Je demande au premier ministre de prendre acte de ce qui est arrivé. On a tenté publiquement en cette Chambre de faire taire les critiques par intimidation. Comme le chef de l'opposition l'a dit, si les vis-à-vis le jugent à propos, qu'ils aillent de l'avant; qu'ils fassent connaître les détails s'ils estiment qu'il y a des choses à dévoiler, s'ils estiment être en mesure de dévoiler certaines choses; nous pourrions réfuter, car nous ne sommes coupables à cet égard d'aucune conduite malhonnête que nous voudrions cacher. Pareille tentative d'intimidation sera futile. (*Applaudissements*)

**Une voix:** Vous l'espérez.

**L'hon. M. Fulton:** Que dit le ministre à cet égard? Il dit: «J'ai parlé et vous devez vous contenter de ce que j'ai dit.» Il a ensuite abordé la question des faillites. Tout bien considéré, il essayait d'éviter de discuter des faits, de nous dire quelles mesures, s'il en est, il avait à l'esprit pour régler des problèmes réels et graves. Personne ayant déjà

[L'hon. M. Fulton.]

occupé son poste au ministère de la Justice, et j'en suis, ne pourrait le nier. Mais au lieu d'essayer de rallier l'appui du comité en lui faisant confiance, le ministre donne libre cours à des sarcasmes de mauvais aloi envers ses prédécesseurs, prétendant que nous n'avons rien fait pour régler les difficultés auxquelles nous faisons face alors.

Bien que je ne prétende pas que nous avons résolu ce problème, je voudrais rappeler au comité, et c'est un fait notoire, que nous nous en sommes rendu compte et que nous avons institué les études dont le ministre tire actuellement profit. Nous avons effectué les travaux préliminaires et avons entrepris ces études. Nous ne les avons pas terminées et nous n'avons pas pris toutes les mesures voulues. Mais le gouvernement est maintenant au pouvoir depuis trois ans. Nous ne prétendons pas que les honorables vis-à-vis ont créé ce problème, mais nous signalons qu'après trois ans, ils n'ont rien fait pour le résoudre.

**L'hon. M. Cardin:** Ce n'est pas vrai.

**L'hon. M. Fulton:** Le ministre dit: «Ce n'est pas vrai.» Il cherche apparemment à faire quelque chose. Eh bien, qu'il nous mette au courant et qu'il poursuive son travail au lieu de s'attribuer tout le mérite et de prétendre que son prédécesseur devrait être condamné.

Nous devons bien tenir compte de l'attitude du ministre et de sa tentative d'étouffer les critiques, tant dans le domaine des faillites que dans l'affaire Spencer. Il dit que nous nous attaquons à sa personne—que nos critiques ne sont que d'odieuses calomnies. C'est exactement là ce qu'on disait au début de l'affaire qui a abouti à l'enquête du juge Dorion. Je sais qu'il en a été ainsi, bien que je n'aie pas été à la Chambre à l'époque. On a essayé de dire que le but de toute l'affaire consistait à discréditer le gouvernement. Que penser de la menace que le ministre était prêt à suspendre au-dessus de nos têtes en vue d'étouffer les critiques?

L'affaire dont il s'agit est trop grave pour qu'on la laisse au niveau personnel et amer où le ministre de la Justice tente de l'abaisser. Il n'est sûrement pas question ici de critiquer seulement le ministre—bien qu'il s'obstine à le croire—qu'il s'agisse de poursuivre M. Spencer ou d'accepter un risque à la sécurité, en ce qui concerne le contre-espionnage au Canada.

Notre critique se fonde sur l'entêtement du gouvernement qui refuse d'instituer une enquête judiciaire qui serait tenue à huis clos